

**Délibération n°
2014-05-16**

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR

VILLE DE MAINVILLIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la
convocation :
09 mai 2014

Séance ordinaire du 15 mai 2014

Dates d'affichage
de l'ordre du jour :
09 mai 2014

Objet : Droit de préemption urbain - instauration

Date d'envoi en
Préfecture

21 MAI 2014

Date d'affichage :

21 MAI 2014

Nombre de
conseillers :

Exercice : 33

Présents : 28

Pouvoirs : 05

Votants : 33

L'an deux mille quatorze, le quinze mai à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le neuf mai deux mille quatorze, s'est réuni sous la Présidence de :

Monsieur CHÂTEL, Maire.

Etaient également présents : M. THOMAS, M. LEGRAND, P. LEVALET, S. LEGENDRE, JY. TABOURIN, A. BOUSLIMANI (pour les délibérations n°2014-12 à n° 2014-16), M. LESAGE, A. LECOMTE, J. GUILLEMET, D. DUBOIS LUDOVICO, P. LEFRANCOIS, B. TOTEE, N. BENCHEHIDA, N. AUDEBERT, A. MARTINEZ BELMONTE, P. MERCIER, JP. HELIERE, M. DOS SANTOS, C. CAUCHI, R. CANALE, A. DELARUE, C. LESIEUR, P. COUTURIER, JL. ANQUETIL, N. JANVIER, C. de MOUSTIER, J. AMMOUR,

Absents représentés :

M. BONTHOUX a donné pouvoir à M. CHÂTEL,

E. COCHARD a donné pouvoir à M. LESAGE,

A. BOUSLIMANI a donné pouvoir à M. LEGRAND (pour les délibérations n°2014-01, n° 2014-03 à n° 2014-11),

G. RAFFIN a donné pouvoir à B. TOTEE,

S. MILON-AUGUSTE a donné pouvoir à A. DELARUE,

A. FLEAU a donné pouvoir à C. LESIEUR,

Secrétaire de séance :

M. MARTINEZ-BELMONTE a été élu secrétaire de séance.

PREF 28
210514
ARRIVEE

Délibération n°
2014-05-16
Réf. : AF (VLG)

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 MAI 2014

Objet : Droit de préemption urbain - instauration.

Exposé de Monsieur Jean-Jacques CHÂTEL, Maire :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.211-1 et suivants et R.211-1 et suivants,

VU la délibération n°1999-09-01 en date du 6 septembre 1999 instituant un droit de préemption urbain applicable aux zones urbaines et d'urbanisation future telles qu'elles étaient définies au Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.),

VU la délibération n°2014-02-14 en date du 24 février 2014 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.),

Par délibération du conseil municipal en date du 6 septembre 1999, un droit de préemption urbain avait été instauré pour être applicable aux zones urbaines et d'urbanisation future telles qu'elles étaient définies au Plan d'Occupation des Sols approuvé le 28 septembre 1992 et mis en révision le 19 décembre 1996.

Le conseil municipal ayant approuvé le Plan Local d'Urbanisme le 24 février 2014, (lequel remplace le P.O.S.) il convient de délibérer à nouveau sur le droit de préemption urbain afin que ce dernier couvre l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser qu'il comporte.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'Unanimité

RAPPORTE la délibération n°1999-09-01 en date du 6 septembre 1999 instaurant un droit de préemption urbain applicable aux zones urbaines et d'urbanisation future du territoire communal tel qu'elles étaient définies au Plan d'Occupation des Sols approuvé le 28 septembre 1992

INSTAURE un droit de préemption urbain sur les zones urbaines et à urbaniser (zones U et AU) telles que définies dans le Plan Local d'Urbanisme

L'instauration du droit de préemption urbain fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R.211-2 du Code de l'Urbanisme.

21 MAI 2014

Le

Par délégalion,
Le Directeur Général des Services,
Dany MERCIER



MAI 20
2014
Mairie de
Mainvilliers
CERTIFIÉ EXECUTOIRE
Compte tenu
Mairie de

. de l'accusé réception en Préfecture le :

. de la notification faite le : 13 JUIN 2014

. de la publication au R.A.A. : Edition Mai 2014.

Par délégalion,
Le Directeur Général des Services,
Dany MERCIER





Mainvilliers, le 3 juin 2014

Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir
Place de la République
28 000 CHARTRES

www.ville-mainvilliers.fr

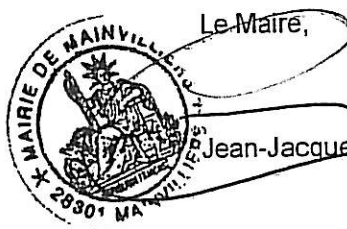
DIRECTION GENERALE REGLEMENTATION
SERVICE DE L'URBANISME
Affaire suivie par M. LE GUENNEC
Tél. : 02.37.18.56.79

Objet : Instauration du droit de préemption
Pièce jointe : délibération du conseil municipal n°2014-05-16

Monsieur le Préfet,

Suite au Conseil Municipal en date du 15 mai 2014, vous trouverez ci-joint la délibération instaurant le droit de préemption urbain sur les zones urbaines et à urbaniser définies au Plan Local d'Urbanisme de MAINVILLIERS.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,

Jean-Jacques CHATEL

En provenance de :

Monsieur le Préfet
Place de la République
28000 Chartres

SGR0 V20 - FIC 1F - 20144285101Z - 0114



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
Numéro de l'AR : AR 1A 100 141 9434 3



M. le Préfet

Renvoyer à FRAB

Monsieur le Maire
Place du Marché
BP 11013

MAIRIE DE MAINVILLIERS
- 6 JUIN 2014
ARRIVÉE

28300 Chartres cedex

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : / /

Je soussigné déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CN/Permis de conduire
Autre :
Signature
(Précisez Nom et Prénom
si mandataire)
Signature Facteur

Le facteur attestera par sa signature que l'identité du destinataire ou du mandataire a été vérifiée précédemment.

Destinataire

Monsieur le Préfet
Place de la République
28000 Chartres

Avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.
Accès direct à l'information de distribution :
Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80
5€ TTC + prix d'un SMS
Site internet : www.laposte.fr/csulvi
Service vocal interactif : 0 969 397 398 (prix d'un appel sur appel)

Date : / / Prix : CRBT :
Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €



Numéro de l'envoi : 1A 100 141 9434 3



RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

M. le Préfet

Expéditeur

Monsieur le Maire
Place du Marché
BP 11013
28300 Chartres cedex

MAIRIE DE MAINVILLIERS
- 4 JUIN 2014
ARRIVÉE

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr

(SERVICE NEUTRE CO.)

Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

PREUVE DE DÉPÔT



www.ville-mainvilliers.fr

Mainvilliers, le 2 juin 2014

Direction Générale des Impôts
Place de la République
28 000 CHARTRES


DIRECTION GENERALE REGLEMENTATION
SERVICE DE L'URBANISME
Affaire suivie par M. LE GUENNEC
Tél. : 02.37.18.56.79

Objet : Instauration du droit de préemption
Pièce jointe : délibération du conseil municipal n°2014-05-16

Monsieur le Directeur,

Suite au Conseil Municipal en date du 15 mai 2014, vous trouverez ci-joint la délibération instaurant le droit de préemption urbain sur les zones urbaines et à urbaniser définies au Plan Local d'Urbanisme de MAINVILLIERS.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sincères salutations.

 Le Maire,
Jean-Jacques CHATEL

Destinataire

Direction Générale des Impôts
Place de la République
28000 Chartres



Numéro de l'envoi : 1A 100 141 9433 6



RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Expéditeur

M. Leu / DPU
Monsieur Le Maire
Place du Marché
BP 11 013
28300 Mainvilliers cedex

MAIRIE DE MAINVILLIERS
- 6 JUIN 2014
ARRIVÉE

Avantages du service suivi :
- Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.
- Accès direct à l'information de distribution :
- Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (5€ TTC + prix d'un SMS)
- Site internet : www.laposte.fr/csuiivi
- Service vocal interactif : 0 969 397 398 (prix d'un appel)



Prix : CRBT :

Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

La Poste SA, au Capital de 3 600 000 000 € - RCS Paris 051 000 000 - Sign. Social : 44 boulevard de Vaugrand - 75177 Paris CEDEX 15

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr
Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

PREUVE DE DÉPÔT

(SERVICE NEUTRE CO.)

En provenance de :

Direction Générale des Impôts
Place de la République
28000 Chartres

Présenté / Avisé le : /
Distribué le : 1 A Centre des Finances Publiques
Je soussigné déclare être :
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI/Permis de conduire
Autre : 28000 CHARTRES
Signature :
04 JUIN 2014



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
Numéro de l'AR : AR 1A 100 141 9433 6



M. Leu / DPU

Renvoyer à FRAB

Monsieur Le Maire
Place du Marché
BP 11 013
28300 Mainvilliers cedex

MAIRIE DE MAINVILLIERS
- 6 JUIN 2014
ARRIVÉE





www.ville-mainvilliers.fr

Mainvilliers, le 2 juin 2014

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
3, Rue Saint-Jacques
CS 80 402
28 019 CHARTRES Cedex


DIRECTION GENERALE REGLEMENTATION
SERVICE DE L'URBANISME
Affaire suivie par M. LE GUENNEC
Tél. : 02.37.18.56.79

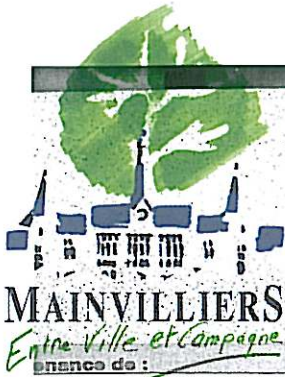
Objet : Instauration du droit de préemption
Pièce jointe : délibération du conseil municipal n°2014-05-16

Monsieur le Président,

Suite au Conseil Municipal en date du 15 mai 2014, vous trouverez ci-joint la délibération instaurant le droit de préemption urbain sur les zones urbaines et à urbaniser définies au Plan Local d'Urbanisme de MAINVILLIERS.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

 Le Maire,
Jean-Jacques CHATEL



Bureau de Grande Instance
 www.ville-mainvilliers.fr
 50 40
 19 Chabousses



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
 Numéro de TAR : **AR 1A 100 141 9432 9**



un butape

Renvoyer à **FRAB**

Monsieur le Maire
 Place du Marché
 BP 11013

MAIRIE DE MAINVILLIERS
- 6 JUIN 2014
ARRIVÉE

2530 Mainvilliers cedex

Avisé le : **04 / 06 / 2014**
 e : / /
 Signé déclare être :
 Destinataire : _____
 Mandataire : _____
 Signature : *[Signature]*
 Permis de conduire : _____
 Signature Facteur : _____

Je par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

Destinataire
 Grande Instance
 Facques
 Chabousses
 Avisé le :
 moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre de non-distribution.
 lieu de distribution :
 la lettre recommandée au 6 20 80
 www.laposte.fr/csuivi
 0 969 397 398 (prix d'un appel)
 CRBT :
 16 € 153 € 458 €



Numéro de l'envoi : **1A 100 141 9432 9**



RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

un butape
 Monsieur le Maire
 Place du Marché
 BP 11013
 2530 Mainvilliers cedex

MAIRIE DE MAINVILLIERS
- 4 JUIN 2014
ARRIVÉE

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr
 Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier



PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT



www.ville-mainvilliers.fr

Mainvilliers, le 20 juin 2014

CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES
NOTAIRES
54, Rue Chanzy
CS 80 175
28 003 CHARTRES Cedex


DIRECTION GENERALE REGLEMENTATION
SERVICE DE L'URBANISME
Affaire suivie par M. LE GUENNEC
Tél. : 02.37.18.56.79

Objet : Instauration du droit de préemption
Pièce jointe : délibération du conseil municipal n°2014-05-16

Monsieur le Président,

Suite au Conseil Municipal en date du 15 mai 2014, vous trouverez ci-joint la délibération instaurant le droit de préemption urbain sur les zones urbaines et à urbaniser définies au Plan Local d'Urbanisme de MAINVILLIERS.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

 Le Maire,
Jean-Jacques CHATEL

Destinataire

Chambre Départementale
de Mainvilliers
4 rue Chanzy
80175
603 Chantreaux cedex



Numéro de l'envoi : 1A 100 141 9431 2



RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Avantages du service suivi :
- Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.
- Accès direct à l'information de distribution :
- Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 5€ TTC + prix d'un SMS

Site internet : www.laposte.fr/csuivi
Service vocal interactif : 0 969 397 398 (prix d'un appel standard)

Date: 05/06/14 Prix: CRBT: Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

La Poste S.A. au Capital de 3 600 000 000 € - RCS Paris 390 000 000 - Siège Social : 44 Boulevard de Vaugram - 75177 Paris CEDEX 15

Urban/du pu
Monsieur Le Maire
Place du Marché
BP 11013
28304 Mainvilliers cedex

Expéditeur

MAIRIE DE MAINVILLIERS
- 4 JUN 2014
ARRIVÉE

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr
Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

SERVICE NEUTRE CO

PREUVE DE DÉPÔT

En provenance de :
~~Chambre Départementale
de Mainvilliers
4 rue Chanzy
80175
603 Chantreaux cedex~~

SGR2 V20 - FIC 12F - 201442501012 - 0114



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
Numéro de l'AR : AR 1A 100 141 9431 2



Urban/du pu
Monsieur Le Maire
Place du Marché
BP 11013
28304 Mainvilliers cedex

Renvoyer à FRAB

MAIRIE DE MAINVILLIERS
- 5 JUN 2014
ARRIVÉE

Présenté / Avisé le : 04/06/2014
Distribué le :
Je soussigné déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI/Permis de conduire
Autre :
Signature (Prénoms, et Prénom(s) mandataire)
Signature Facteur*

*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment



Mainvilliers, le 3 juin 2014

CONSEIL SUPERIEUR DU
NOTARIAT
60, Boulevard de la Tour-Maubourg
75 007 PARIS

www.ville-mainvilliers.fr

DIRECTION GENERALE REGLEMENTATION
SERVICE DE L'URBANISME
Affaire suivie par M. LE GUENNEC
Tél. : 02.37.18.56.79

Objet : Instauration du droit de préemption
Pièce jointe : délibération du conseil municipal n°2014-05-16

Monsieur le Président,

Suite au Conseil Municipal en date du 15 mai 2014, vous trouverez ci-joint la délibération instaurant le droit de préemption urbain sur les zones urbaines et à urbaniser définies au Plan Local d'Urbanisme de MAINVILLIERS.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,
Jean-Jacques CHATEL

En provenance de :
~~Accueil Supérieur du
 un habitant
 60, Bd de la Tour Maubourg
 75007 Paris~~

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
 Numéro de l'AR : **AR 1A 100 141 9430 5**



un bul d pu

Renvoyer à **FRAB**

Présenté / Avisé le : 04/06/2014
 Distribué le : 04/06/2014

Je soussigné déclare être

<input type="checkbox"/> Le destinataire	Signature (Préciser Nom et Prénom si mandataire)
<input type="checkbox"/> Le mandataire	
<input type="checkbox"/> CNI/Permis de conduire	Signature Facteur*
Autre :	

Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou du mandataire a été vérifiée précédemment.

Monsieur Le Maire
 Place du Marché
 BP 11013

MAIRIE DE MAINVILLIERS
- 6 JUIN 2014
ARRIVÉE

28304 Yarn. Uras codex



Destinataire
 Accueil Supérieur du
 un habitant
 60, Bd de la Tour Maubourg
 75007 Paris



Numéro de l'envoi : **1A 100 141 9430 5**



RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

un bul d pu

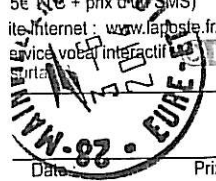
Expéditeur

Monsieur Le Maire
 Place du Marché
 BP 11013

28304 Yarn. Uras codex

MAIRIE DE MAINVILLIERS
- 4 JUIN 2014
ARRIVÉE

Avantages du service suivi :
 Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.
 Accès direct à l'information de distribution :
 Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80
 5€ TTC + prix d'un SMS
 Site Internet : www.laposte.fr/csui
 Service vocal interactif : N° Cristal 0 969 397 398 (prix d'un appel standard)



Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr.



Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

PRELÈVEUR DE DÉPÔT



www.ville-mainvilliers.fr

Mainvilliers, le 3 juin 2014

Monsieur le Greffier
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
3, Rue Saint-Jacques
CS 80 402
28 019 CHARTRES Cedex


DIRECTION GENERALE REGLEMENTATION
SERVICE DE L'URBANISME
Affaire suivie par M. LE GUENNEC
Tél. : 02.37.18.56.79

Objet : Instauration du droit de préemption
Pièce jointe : délibération du conseil municipal n°2014-05-16

Monsieur le Greffier,

Suite au Conseil Municipal en date du 15 mai 2014, vous trouverez ci-joint la délibération instaurant le droit de préemption urbain sur les zones urbaines et à urbaniser définies au Plan Local d'Urbanisme de MAINVILLIERS.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,

Jean-Jacques CHATEL

En provenance de :

~~Monsieur Le Greffier
Tribunal de Grande Instance
3 Rue de la Justice
CS 402
28304 Chartres cedex~~

SGRE V20 - PTC 12F - 201442561012 - 01/14



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
Numéro de l'AR : AR 1A 100 141 9499 2



MAIRIE DE MAINVILLIERS

Renvoyer à FRAB
- 6 JUN 2014

ARRIVÉE

Présenté / Avisé le : 04 / 06 / 2014
Distribué le :

Je soussigné déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire

Signature
(Préciser Nom et Prénom si mandataire)

CNI/Permis de conduire
Autre :

Signature Facteur

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

urba / dpa
Monsieur J. Maire
Place du Marché
BP 11016
28304 Chartres cedex



Destinataire

Monsieur Le Greffier
Tribunal de Grande Instance
Rue de la Justice
CS 402
28304 Chartres cedex

LA POSTE
Séjour Social - 44 Boulevard de Valenciennes - 79167 Paris CEDEX 15
La Poste S.A. au Capital de 3 000 000 000 € - RCS Paris 356 000 000 - Siège Social - 44 Boulevard de Valenciennes - 79167 Paris CEDEX 15



Numéro de l'envoi : 1A 100 141 9499 2

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION



Avantages du service suivi :
- Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.
- Accès direct à l'information de distribution :
- Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 56 TTC + prix d'un SMS
Site internet : www.laposte.fr/csuiwi
Service vocal interactif : N° 0 969 397 398 (prix d'un appel standard)

Date : 04/06/2014
Prix : CRBT :

urba / dpa
Monsieur J. Maire
Place du Marché
BP 11016
28304 Chartres cedex

Expéditeur

MAIRIE DE MAINVILLIERS
- 4 JUN 2014
ARRIVÉE

Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr
Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier



PREUVE DE DÉPÔT

Avis d'obsèques / Annonces classées

28

AVIS D'OBSÈQUES

dans
noscoeurs.fr
Site de commémoration familiale

Consultation de ces avis de décès
Dépôt de condoléances
Partage d'albums souvenirs
sur
www.dansnoscoeurs.fr

SAINT-PREST (Eure-et-Loir)

Mme Gisèle GODARD, son épouse ;
Jean-Claude et Nadine GODARD,
Michelle et Marcel MONNIER,
ses enfants ;
Michaël et Sandrine, Grégory et Isabelle,
Aurélien, Maxime,
ses petits-enfants ;
Louis, Kévin, Anaïs,
ses arrière-petits-enfants ;
Mme Simone LEBRUN, sa belle-sœur ;
Ses neveu et nièce ;
Toute sa famille et ses amis
ont la tristesse de vous annoncer le décès de

Monsieur Pierre GODARD

survenu le 7 juin 2014, à l'âge de 90 ans.
La cérémonie religieuse aura lieu au-
jourd'hui vendredi 13 juin 2014, à 10 heures,
en l'église de Saint-Prest.
Condoléances sur-requise.
Cet avis tient lieu de faire-part.

La famille remercie toutes les personnes qui
s'associent à sa peine et plus particulièrement
Solange, Mélanie et ses infirmières à domicile

AUTHEUIL

Isabelle LEMOULT, son épouse ;
Roland (*) et Odette LEMOULT, ses parents ;
Eric et Murielle LEMOULT,
Corinne et Patrice LE RESTE,
ses frère, sœur, beau-frère, belle-sœur ;
Pierre et Marie-Madeleine LEROUX,
ses beaux-parents ;
Chantal et Muriel CUILLELIER,
Laurent et Stéphanie LEROUX,
ses beaux-frères et belles-sœurs ;
Ses neveux, nièces
Et toute la famille
ont la douleur de vous faire part du décès de

Olivier LEMOULT

survenu le 11 juin 2014, à l'âge de 49 ans.
Ses obsèques seront célébrées le **lundi**
16 juin 2014, à 10 heures, en l'église de
Cloyes-sur-le-Loir, où l'on se réunira.
Le défunt repose au funérarium des
Ets Broka, 5, route de Meung, à Châteaudun,
où vous pouvez lui rendre un dernier hom-
mage.

La famille remercie par avance toutes les
personnes qui s'associeront à sa peine.

4, rue du Bois-de-Cercotte
28220 Autheuil
Ets Broka, Cloyes (02.37.98.52.34).

43-1079

AUTHEUIL

La société LEMOULT LE RESTE
vous fait part du décès de

Monsieur Olivier LEMOULT

Gérant de la société
survenu accidentellement le **11 juin 2014**, à
l'âge de 49 ans.
Ses obsèques seront célébrées le **lundi**
16 juin 2014, à 10 heures, en l'église de
Cloyes-sur-le-Loir, où l'on se réunira.
12, la Ferrière
28220 Autheuil

ANNONCES OFFICIELLES

Retrouvez nos annonces
et notre plateforme de dématérialisation
www.centrefranchises.com

franchemarchés.com
Le plus grand marché public de France.
www.franchemarchés.com

Renseignements au **02.37.98.88.54**

Par arrêté de M. le Préfet, notre Journal est habilité
à publier les annonces légales et judiciaires
sur l'ensemble de notre département

VIE DES SOCIÉTÉS

FANTAISIE-NET

Par décision prise en assemblée générale extraordinaire le 22 mai 2014,
la société Fantaisie-Net, s.r.l. (N° 457 814 731 00012, cessa son activité le
15 juin 2014.

Le gérant, LOUISOUMIRIL

Avis de constitution

Surveillance requise par M. Hervé GRULLU, notaire à Le Paray-en-Yvelines
(78), le 23 mai 2014, enregistré au SIREP Versailles Sud, le 28 mai 2014.
Borle eau 2014/4697. Océan 17. Il a été constitué une société à responsabilité
limitée (concerne les sociétés suivantes).

Dénomination sociale : USC BVBP.

Siège social : 18, allée des Ors, 78700 Fontainebleau.

Objet social : Investissement, acquisition, location, vente, gestion
d'immobilier (bureaux, locaux commerciaux, locaux industriels, bureaux
généralistes, entretien et la vente de tous biens immobiliers bâtis ou non
biens).

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Fontainebleau.

Capital social : 5 000 €.

Apports en numéraire : 5 000 €.

Gérance : Mme Sylvain PAKUJER, 18, allée des Ors, 78700 Fontainebleau
(28710) 06 08 68 58 00 et Mme Bernadette PERRON, 18, allée des Ors,
demeurant à Fontainebleau (28560) 06 08 68 58 00.

Modification du dossier de réalisation de la ZAC de Boisville, Mainvilliers

Par délibération en date du 15 mai 2014, le conseil municipal de la
commune de Mainvilliers a approuvé la modification du dossier de réali-
sation de la ZAC de Boisville.

Le dossier est consultable à l'Hôtel de Ville (place du Marché, 28300
Mainvilliers), aux jours et heures d'ouverture au public.

035098

Instauration du droit de préemption urbain, Mainvilliers

Par délibération en date du 15 mai 2014, le conseil municipal a instauré
le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU du Plan
local d'urbanisme approuvé le 24 février 2014.

035092

PETITES ANNONCES

Retrouvez nos annonces sur
www.centreammo.com
www.centreemploi.com

Votre petite annonce par téléphone au
02.37.18.81.60

EMPLOIS

JEUNE HOMME TITULAIRE
D'UN BTS COMPTABILITE
GESTION recherche premier
emploi ou emploi saisonnier
en comptabilité, sur Gironde

ENVIRONNEMENT AGRICOLE